

PROJET FEDERAL DE DEVELOPPEMENT OLYMPIADE 2004-2008

I.- DYNAMIQUE DE SERVICE :

ACCOMPAGNEMENT ET LA SATISFACTION DE TOUS LES LICENCIES
CREATION D'UN DEPARTEMENT DE LA VIE DES CLUBS

1.- LES « CENTRES DE RESSOURCE »

- Centre National de ressource
- Centres Régionaux de ressource
- Centres Départementaux de ressource

Pour :

- ↳ Mutualiser les moyens existants, dans et en dehors de la FFN
 - ♦ Capitaliser des informations
 - ♦ Mieux transmettre les connaissances
- ↳ Créer une antenne d'aide à la gestion des associations :
 - ♦ Utilisation d'outils et de méthodes communes
 - ♦ Mettre les clubs en situation d'échanges via un Système d'Information
 - ♦ Simplifier les démarches administratives

Il est ainsi proposé de définir les rôles de chaque structure fédérale dans ce domaine. Dans ces conditions, les échelons directement supérieurs n'interviennent que si l'échelon précédent n'a pu le faire, ou en cas de divergences d'interprétation avec le demandeur.

Ces centres de ressources doivent être l'expression de toutes les réflexions, les suggestions, les propositions, le questionnement et les problématiques que rencontrent les clubs..

C'est :

- Utiliser le site Internet fédéral comme passerelle d'échanges entre clubs et FFN, Régional comme....
- Assurer la représentativité des clubs au sein de la FFN avec la constitution d'un groupe de travail permanent chargé de produire un document annuel faisant état de la situation des clubs via la remontée d'indicateurs pertinents émanant des clubs par les comités.
- Fédérer l'ensemble des initiatives locales, mise en commun de ces expériences en faveur de tous les clubs : coordination fédérale assurée par la FFN, régionale par la région, départementale...

C'est aussi :

- Mettre en place une plate-forme d'échanges par niveau d'organisation fédéral et d'une cellule de veille juridique et administrative permettant de :
- Identifier les ressources existantes et les lieux d'information,
- Lister les domaines de préoccupations des clubs,
- Création par les Comités Départementaux de fiches types : demandes de subventions (FNDS,...), fiche Projet pour les Clubs, ...
- Plans Régionaux de formation par les Comités Régionaux, ...

2.- LE CLUB DU FUTUR :

UNE ECOLE SPORTIVE - UNE ECOLE DE LA VIE

Le Club :: ACTEUR SOCIAL ET LOCAL

➤ Objectif 1 :

Former les jeunes et transmettre l'éthique sportive

- ↳ Valoriser l'effort et la performance
- ↳ Valoriser l'éthique sportive
- ↳ Garantir et améliorer la Santé des pratiquants

➤ Objectif 2 :

Répondre à la demande sociale et être le partenaire reconnu des collectivités locales et territoriales

- ↳ Répondre à la diversité de la demande
- ↳ Animer les établissements de natation
- ↳ Améliorer les liens et les relations avec la collectivité locale et les collectivités territoriales

↳ Créer de nouveaux clubs

➤ Objectif 3 :

Améliorer les échanges dirigeants - encadrement du club

↳ (Re)définir les champs d'action de chacun

↳ Communiquer autrement entre employeur et employés

↳ Concertation dirigeants / encadrement pour définir la politique sportive du club dans un dialogue constructif

C'est :

Promouvoir « le club autrement »

↳ Mettre en place un dispositif de reconnaissance débouchant à terme sur la labellisation des pratiques des clubs

↳ Conforter les relations institutionnelles de la FFN

↳ Valoriser les initiatives et la dynamique des clubs

3.- LE CLUB :

Le Club : ACTEUR ET REFLET DE SA FEDERATION

➤ Objectif 1 :

L'affiliation et la licence

➤ Objectif 2 :

Créer les centres de ressources

➤ Objectif 3 :

Soutenir la formation des dirigeants et de l'encadrement technique et administratif

II- DYNAMIQUE DE FORMATION :

L'ACQUISITION ET LA VALIDATION DE COMPETENCES

1.- LES STRUCTURES DÉCENTRALISÉES DE FORMATION :

Les E.R.F.A.N. (voir complément d'informations)

La constitution des ERFAN a pour objectif d'instaurer un outil redonnant à la FFN la propriété de ses formations

• Les enjeux

- Enjeu institutionnel : les écoles positionnent le comité régional comme organisme de formation face aux partenaires institutionnels.

- Enjeu économique : elles permettent d'entrer dans les méandres administratifs de la formation professionnelle.

- Enjeu identitaire : la FFN redevient propriétaire de ses formations.

- Enjeu fédérateur : lisibilité politique; conventionner les actions et rassembler les acteurs autour d'un projet de formation.

• Les ressources

- Les ERFAN permettent aux comités régionaux d'accéder aux multiples financements de la formation professionnelle.

- Elles peuvent dégager des ressources suffisantes pour s'autofinancer et investir.

- Elles peuvent dégager des excédents permettant de mettre en place des formations accessibles à tous.

- Elles pérennisent les emplois dans les comités.

Les Commissions des cadres

- Chaque région se doterait sous l'impulsion de la D.T.N. d'une commission des cadres qui indépendamment et en complémentarité avec les activités de l'ERFAN développerait une réflexion et des actions spécifiques sur l'amélioration des connaissances, des programmes et des compétences en matière sportive des cadres techniques et sportifs de la région.

- Ces commissions s'attacheraient aux moyens d'améliorer, de structurer et de favoriser le développement du haut niveau et de favoriser l'accès au plus grand nombre.

Les Commissions de formation des Bénévoles

- De la même manière que pour la commission des cadres, en s'appuyant sur l'ERFAN ces commissions établiraient des plans de formation pour les dirigeants et les officiels.

2.- L'INSTITUT NATIONAL DE FORMATION DES ACTIVITES DE LA NATATION

Les missions

- Etablir une politique nationale de formation

- Coordonner les actions des E.R.F.A.N.
- Aider les ERFAN dans leur gestion quotidienne
- Créer un fonds documentaire en collaboration avec le Département Recherche.
- Organiser des formations non dispensées dans les ERFAN
- Organiser des colloques, des expositions
- Créer et proposer des supports pédagogiques

Les publics

- L'Institut National serait avant tout un organe interne en faveur des instances fédérales.
- Ses premiers interlocuteurs seraient naturellement les ERFAN.

III – DYNAMIQUE DE COHESION :

SYSTEME FEDERAL, SYSTEME SOLIDAIRE

1.- VIVRE LA COMPLEMENTARITE DES MISSIONS ENTRE STRUCTURES F.F.N.

- Missions et rôle de chaque niveau fédéral

S'engager sur des objectifs communs : le conventionnement

2.- REAFFIRMER SON APPARTENANCE A LA FEDERATION

- Redonner du sens à l'affiliation et à la licence
- Communiquer ensemble

C'est :

- L'organisation du siège fédéral qui doit répondre aux principes de transversalité entre ses composantes : les élus, les cadres techniques et les salariés permanents sont associés dans tous les domaines.
 - Vie institutionnelle et administrative
 - Systèmes d'informations
 - Marketing et Communication
 - Juridique et Ressources Humaines
 - Organisation des événements fédéraux et les équipements sportifs
 - Comptabilité et finances
 - Emploi et formation
 - Départements par discipline sportive
 - Recherche
 - Vie de l'Athlète
 - Vie des Clubs
 - Médical
- L'organisation des pratiques sportives, (sans oublier le sens de l'action fédérale au service des pratiquants) qui doit trouver dans les programmes les moyens d'expression correspondant à leur âge, leur motivation et leur niveau d'expertise.

Les programmes sportifs s'inscrivent dans les projets de développement de chacune des disciplines et secteurs d'activités.

Poursuite d'objectifs précis et dans la mise en œuvre de stratégies et de moyens efficaces pour la recherche de l'excellence,

Accentuation de son rôle social et éducatif et l'accès à la pratique pour le plus grand nombre.

types de programmes :

- Des programmes de formation et d'éducation des jeunes.
- Des programmes initiés par les régions et les départements visant à promouvoir l'activité auprès de tous les pratiquants tout en les rendant acteurs.
- Des programmes de développement de pratiques sportives par une progression de la valeur des compétitions tant individuelles que collectives.
- Des programmes de valeur nationale sélectifs et préparatoires à la confrontation internationale, rassemblant l'élite nationale des athlètes et des clubs afin de rechercher l'optimisation de la performance...

Les ECOLES REGIONALES DE FORMATION DES ACTIVITES DE LA NATATION (ERFAN)

OBJECTIFS de la F.F.N.

- Réforme structurelle du haut niveau et Développement du club dans toutes ses dimensions.

LA VIE DE NOS CLUBS EST EN DANGER

Pour deux raisons essentielles

- La privatisation croissante de la gestion des piscines,
- Le désengagement des éducateurs territoriaux du mouvement associatif.

RAPPEL HISTORIQUE

- La loi de 51 « MNS » : Amélioration des Compétences au sein de la formation F.F.N., Accès aux responsabilités, « La Vie des Piscines est organisée autour des Clubs. »
- 1985 - Création du BEESAN : Nouvelle Organisation de la Formation Longue 1200 heures (FC comprise), avec pluri compétences : U.F. et « Investissement Important des C.T. »

Conséquences :

- Moins de Formation Fédérale
- Création de La Filière Territoriale 1992 - Statut des Personnels
- Désengagement des MNS de la Vie Associative

Donc :

« Nécessité de Professionnaliser notre Encadrement et de Dynamiser l'Encadrement Bénévole »

VU LES ENJEUX CONSIDERABLES, IL Y A « URGENCE » A SE MUTUALISER,...

Pour les Clubs

- **C'est adhérer** au Syndicat « COSMOS », pour être présents en masse au « Syndicat des employeurs » .

Pour la FFN

Sachant que :

La CPNEF Commission Paritaire Nationale Emploi Formation :

- a pour mission de préparer les textes sur la formation.
- Compétences larges emplois formations.
- gère les relations avec les OPCA (financeur).
- crée, gère, contrôle les C.Q.P.

La CMP Commission Mixte Paritaire :

- a pour mission d'élaborer les contenus de la convention Collective du SPORT
- est saisie pour signature des accords au sein de la CNPEF

C'est faire reconnaître par le CNOSEF le Conseil Inter fédéral des Activités Natation (23 fédérations, toutes issues du mouvement associatif concernés par la même initiative),

Pour le C.I.A.N., c'est élaborer une stratégie commune avec appui du S.N.E.P.

pour :

- Orienter la politique des équipements,
- Régler nos problèmes de formation professionnelle,
- Gérer une E.N.F. unique.

Avec :

Les activités proposées par les ERFAN dans toutes les disciplines FFN

- Les formations d'officiels
- Les formations des cadres fédéraux
- Les formations des dirigeants
- Les formations continues des cadres
- Les formations au Brevet d'Etat
- Les formations préparatoires au Brevet des athlètes régionaux ou des 16-18 ans.
- Autres formations à la demande des clubs, des comités régionaux, de partenaires institutionnels ou d'autres fédérations.

Les Perspectives

Les E.R.F.A.N.

- Ces écoles sont au service des clubs et doivent :
 - se positionner dans le dispositif « Brevet Professionnel », prendre à son compte les CAEPMMS,
 - conventionner les clubs et les comités départementaux avec un organisme collecteur (OPCA),
 - mettre en place les formations « fédérales »
 - participer à l'accompagnement de la professionnalisation des clubs.
- Elles organisent les cycles de formations avec l'aide des comités départementaux en répartissant clairement le rôle de chacun pour faciliter les demandes de financement.
- Enfin, il conviendra d'instaurer une coordination entre les ERFAN et l'Institut national de formation.

Les FILIERES FEDERALES FFN ou PASSERELLES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La reconnaissance des diplômes fédéraux, (un référentiel sera prêt en septembre)

- Assistant Club
- Moniteur 1^{ère} partie, Moniteur 2^{ème} partie

Le C.Q.P. (certificat qualification professionnel),

Ce n'est pas un diplôme Fédéral, Ce n'est pas un diplôme du Ministère,

C'est une certification :

- Délivrée au sein d'une branche professionnelle
- Par une instance paritaire « la CPNEF »
- Dans le cadre d'accord de la convention collective qui en définit le processus de création
- Il permet la rémunération du titulaire
- Il n'a aucune référence de niveau entre 1 et 5

La V.A.E. (Validation des acquis d'expérience),

La V.A.P. (Validation des acquis professionnels).

Le BREVET PROFESSIONNEL JEUNESSE et SPORT

- Un Titre de niveau IV
- Délivré par l'État
- Une mise en œuvre dans le cadre d'une habilitation délivrée par le DRD JS
- Ce diplôme professionnel est :
 - unique sur l'ensemble du champ de compétence Jeunesse, Éducation Populaire et Sport (JEPS)
 - structuré en unités capitalisables
 - construit sur un référentiel métier.

Quelle que soit la spécialité il y a 10 Unités Capitalisables dans le B.P.

- 4 UC transversales portant sur des compétences transférables (elles sont acquises définitivement)
- 5 UC de la spécialité portant sur des compétences spécifiques (elles sont liées à la spécialité et aux mentions)
- 1 UC d'adaptation

On peut acquérir des UC complémentaires (en +) ou des Certificats de spécialisation CS (art.15 de l'arrêté)

CONCLUSION

C'est :

- Un fonctionnement en partenariat associé avec le CREPS pour la sous-traitance de la formation BEESAN Montpellier et de la Formation BEESAN Haut Niveau, avec comme interlocuteurs privilégiés la DRDJS, le CREPS, le Conseil Régional, la LEF...

C'est :

- Manager le fonctionnement administratif,
- Gérer les dossiers techniques, le suivi pédagogique et la coordination sur l'ensemble des sites en utilisant les compétences des cadres de l'ETR.
- Etablir des comptabilités distinctes (globale pour l'ERFAN et analytique pour le CREPS) avec budgets prévisionnels établis pour chacune des formations.